

Pierre-Yves LE BORGN'
Député des Français de l'étranger

Madame Najat Vallaud-Belkacem
Ministre de l'Éducation nationale

Paris, le 1^{er} avril 2015

Concerne : votre courrier du 30 mars 2015

Madame la Ministre,

Je vous remercie pour la longue réponse que vous avez apportée à mon courrier du 25 mars dernier sur les craintes qui sont miennes de voir l'enseignement de l'allemand fragilisé à la faveur de la réforme du collège.

Je suis sensible aux informations et arguments que vous avez souhaité porter à mon attention, en particulier concernant la généralisation de l'apprentissage de la première langue vivante dès le cours préparatoire. Je note également votre engagement d'augmenter de 6 heures à 7 heures 30 le nombre hebdomadaire d'heures de cours consacrées à l'apprentissage de la LV2, qui débutera désormais en classe de 5^{ème}. Sans doute une part de ces explications manquait-elle dans la communication initiale de votre Ministère consacrée à cet élément, de mon point de vue essentiel, de la réforme du collège. Cet échange épistolaire, à défaut d'une réunion que je continue cependant de souhaiter, aura permis de progresser dans la compréhension de la réforme et de ses objectifs.

Pour autant, et malgré les explications que vous m'apportez, je reste malheureusement convaincu que la réforme fait courir un grand danger à l'apprentissage de l'allemand en France. Je ne comprends toujours pas la raison pour laquelle il ne devrait plus être possible de commencer l'apprentissage de l'allemand en 6^{ème} dans le cadre des classes bi-langues. Pourquoi supprimer un dispositif qui a fait ses preuves au cours des 10 années écoulées sur l'ensemble de notre territoire, en zones rurales et urbaines, et ce jusque dans les zones d'éducation prioritaire ? Des enfants issus de tous les milieux ont pu partir à la conquête de cette langue réputée difficile et élitiste, sous la conduite de professeurs motivés. Permettez-moi de vous citer le message reçu d'une jeune professeure d'allemand enseignant dans un collège REP+ (réseau d'éducation prioritaire) :

« (...) Les élèves de mon établissement ayant fait le choix de la classe bi-langue anglais-allemand sont issus des 5 écoles primaires du secteur. Chaque élève de CM2 peut décider de choisir la classe bi-langue anglais-allemand dès la 6^{ème}. TOUS sont acceptés. (...) Ces élèves disparates, performants ou non, scolaires ou non, mais volontaires dès la 6^{ème} pour découvrir deux cultures étrangères simultanément profitent d'un quota horaire plus important : ils peuvent prendre le temps d'avancer à leur rythme. (...) Mon expérience sur le terrain, en établissement REP+, me montre combien il est important de pouvoir permettre à ces enfants de prendre le temps de comprendre, de répéter, de s'entraîner, de se tromper et de recommencer. L'amplitude horaire de la bi-langue le permet encore

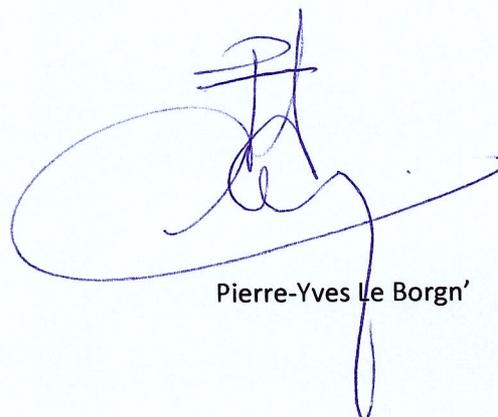
tout en visant les exigences du lycée. La disparition de la bi-langue serait pour mes élèves une véritable injustice !!! »

Je partage la détresse de cette enseignante. Un collège avec une classe bi-langue de la 6^{ème} à la 3^{ème} et une section européenne à partir de la 4^{ème} offre aujourd'hui 12 + 4 heures d'allemand par semaine, soit un total de 16 heures. Avec la suppression de ces dispositifs, il ne restera au mieux que de la LV2 à proposer à partir de la 5^{ème}, correspondant à 2,5 heures par semaine, soit à un total de 7,5 heures. Cela représente une perte de 8,5 heures de cours par semaine. Dès lors, le professeur d'allemand verra selon toute vraisemblance son poste supprimé et son activité redéployée sur plusieurs établissements. Il en résultera à l'évidence, outre l'abandon des épreuves de certification en 3^{ème}, la disparition des échanges scolaires que permettent les classes bi-langues et européennes. Car quel professeur aura l'énergie pour mener de front 3 programmes d'échanges de LV2 dans 3 établissements différents ?

Vous m'écrivez que des postes de professeurs habilités à enseigner l'allemand seront créés dans les écoles. De combien de postes est-il question et à quelle échéance ? Je redoute en tout état de cause que leur nombre n'atteigne jamais l'implantation actuelle des classes bi-langues (3 850 à la rentrée 2013). Au demeurant – et là est le péril le plus immédiat – ces écoliers n'entreront en 6^{ème} qu'en 2020, alors même que la disparition des classes bi-langues et européennes, effective dès la rentrée 2016, se traduira par le passage immédiat d'environ 40 000 élèves par an de 12 heures de cours sur 4 ans à 7,5 heures sur 3 ans. Vous soulignez que l'expérimentation de l'apprentissage de la LV2 en 5^{ème} dans les académies de Toulouse et de Rennes conforte l'apprentissage de l'allemand. Les informations dont je dispose pour l'académie de Clermont-Ferrand montrent un mouvement inverse, malheureusement.

Une réforme ne peut se bâtir sur autant d'incertitudes. Il manque une étude d'impact claire, précise et complète des mesures proposées. Il manque la volonté d'un échange en amont avec tous les acteurs, qu'il s'agisse des enseignants, responsables des divers organismes franco-allemands et personnes qui, partout en France, font vivre l'amitié franco-allemande. Je vous appelle à cette ouverture. Votre projet de réforme du collège doit évoluer pour prendre en compte cette réalité sincère et passionnée que je vous décris ici, à l'occasion de mon troisième courrier en un mois. Je ne doute aucunement de votre volonté de faire progresser la coopération franco-allemande et vous remercie de vous attacher au développement du réseau des écoles maternelles bilingues ou de l'apprentissage de l'allemand dans l'enseignement professionnel. Je souhaite cependant que ces progrès, pour louables qu'ils soient, ne soient ternis par aucun recul au collège car ce dernier reste pour des années encore la base de l'apprentissage des langues pour les enfants de France.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma plus haute considération.



Pierre-Yves Le Borgn'